Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212201644-20251201-2025_12_1_2-DE

Pédernec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du lundi 1er décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Séverine LE BRAS, Maire de PEDERNEC.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	18
Présents	15
Procurations	2

Présents : Séverine LE BRAS, Jean-Louis TANVEZ, Chantal LE BRIS, Gildas LE ROUX, Eveline CARVENNEC, Hervé RANNOU, Jean-Charles CLATIN, Patrick LE BLEVENNEC, Stéphane RIOU, Isabelle PARANTHOËN, Nathalie PALLIER, Sandra QUEMENER, Sonia CARMARD, Sabrina PACHEU, Jean-Marie BODILIS

Absent(e)s : Anita MAHE (procuration à Chantal LE BRIS), Jean-Paul LE GOFF (procuration à Hervé RANNOU), Jean-Michel MOTTE

Patrick LE BLEVENNEC a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 25 novembre 2025
Date d'affichage : 25 novembre 2025

2025.12.1.2 – Décision modificative n° 3 / 2025

Le Conseil municipal,

VU le CGCT ;
VU le budget primitif 2025 ;
VU la proposition de modification de Madame le Maire ci-après ;

Section de fonctionnement :

CHAPITRE	ART.	OBJET	MONTANT INITIAL	NOUVEAU MONTANT	MODIFICATION
023 *(dépense)*	023	Virement à la section d'investissement	125 980,41 €	105 980,41 €	- 20 000,00 €
012 *(dépense)*	012	Charges de personnel	841 850,00 €	919 781,82 €	+ 77 931,82 €
Total dépenses					*57 931,82 €*
013 *(recette)*	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	30 000 €	87 931,82 €	+ 57 931,82 €
Total recettes					*57 931,82 €*
TOTAL *(dépenses – recettes)*					0,00 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212201644-20251201-2025_12_1_2-DE

Section d'investissement :

CHAPITRE	ART.	OBJET	MONTANT INITIAL	NOUVEAU MONTANT	MODIFICATION
021 *(recette)*	021	Virement de la section de fonctionnement	125 980,41 €	105 980,41 €	- 20 000,00 €
Total recettes					*- 20 000,00 €*
21 *(dépense)*	2151	Programme de voirie 2025	134 400,00 €	114 400,00 €	- 20 000,00 €
Total dépenses					*- 20 000,00 €*
TOTAL *(recettes – dépenses)*					0,00 €

CONSIDÉRANT l'augmentation des dépenses de personnel résultant des absences longues, temps partiels thérapeutiques, remplacements nécessaires et régularisations liées à des fins de contrat ;
CONSIDÉRANT la nécessité d'abonder le chapitre 012 afin d'assurer le mandatement de la paie en décembre ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°3 telle que présentée en séance.

Fait et délibéré à Pédernec le 1er décembre 2025,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Séverine LE BRAS

MAIRIE DE PEDERNEC
22540 (Côtes-d'Armor)

Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr